

Madame, Monsieur,

J'apprends le projet de suppression de deux servitudes sur le site de l'ENVSN

- une servitude longitudinale instituée au sud de l'enceinte de l'ENVSN
- une servitude transversale qui traverse l'enceinte de l'ENVSN et permet d'accéder à la plage de l'anse du Beg Rohu.

Par ce mail je signifie mon total désaccord sur la suppression de ces deux servitudes. Cela va à l'encontre du cadre réglementaire "de garantir au plus grand nombre de personnes le libre accès au rivage de la mer".

Habitant du Grand Rohu, mes enfants et petits enfants ont apprécié pendant des années la plage de l'anse du Beg Rohu dont l'accès nous a été interdit depuis le confinement suite au Covid. Contrairement à ce que vous prétendez cette plage est inaccessible par d'autres chemins sauf lors de très grandes marées basses.

La cohabitation avec les sportifs s'est très bien passée pendant des années car les riverains se mettent près des rochers à l'opposé de la jetée. Une interdiction d'accès pourrait être faite uniquement au moment des grandes et rares manifestations sportives